RAPPORT ANNUEL
1981-1982

Societe de
developpement
cooperatif

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1982

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale,
Gouvernement du Québec, Québec.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de développement coopératif couvrant l'exercice terminé le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société de développement coopératif,

Jacques Parizeau
Québec, juin 1982.

Au ministre des Institutions
financières et Coopératives, et
aux coopérateurs-souscripteurs.

Conformément à l'article 50 de la loi sur la Société de développement coopératif, il me fait plaisir de vous présenter le 5e rapport annuel de la Société de développement coopératif.

Le présent rapport couvre les activités de la Société pour l'exercice se terminant le 31 mars 1982.

Le président,

Oscar Mercure
Québec, juin 1982.

Table des matières

La Société de développement coopératif	3
Liste des coopérateurs-souscripteurs	4
Le conseil d'administration et la direction	5
Message du président	7
Faits saillants	9
Rapport du directeur général	10
Bilan financier	17

La Société de développement coopératif

Créée en 1977 par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, la Société de développement coopératif constitue un outil technique et financier de premier plan au service des coopératives québécoises. Son action vise essentiellement à stimuler la création et le développement d'entreprises coopératives dans les différents secteurs de l'activité économique.

Lorsque le mouvement coopératif et le gouvernement du Québec se sont associés pour créer la SDC, leur préoccupation première consistait à trouver une solution aux problèmes inhérents au développement des coopératives et particulièrement leurs difficultés de financement et leurs faiblesses sur le plan de la gestion. La SDC a donc pour objet d'apporter aux entreprises coopératives de l'aide financière et technique pour les appuyer dans leur développement.

Sur le plan financier, outre l'État qui en assume la majeure partie, près d'une trentaine de fédérations et d'institutions coopératives participent au financement de la Société. Le contrôle effectif revient toutefois au mouvement coopératif puisque six des onze membres du conseil d'administration sont nommés sur la recommandation du Conseil de la coopération du Québec.

Grâce aux avances effectuées par les deux partenaires, la Société a le pouvoir de consentir des prêts, de souscrire des actions, des parts sociales ou des parts privilégiées d'une entreprise coopérative. Elle peut également garantir le remboursement d'un prêt consenti à une coopérative. Essentiellement donc, la mission de la SDC consiste à participer au capital de risque des entreprises qui sollicitent son aide.

Sur le plan technique, la loi prévoit que la Société peut fournir divers services. Ainsi, elle peut offrir ses services à titre de consultant en gestion ou conseiller les coopératives sur le plan administratif. Elle peut également recueillir, analyser et diffuser des renseignements techniques de même que superviser l'administration d'une entreprise.

Pour répondre de façon efficace aux diverses demandes qui lui sont adressées, la direction de la Société a su s'entourer d'un personnel qualifié qui peut conseiller adéquatement les coopératives. De plus, afin de mieux répondre aux besoins réels des coopératives, la Société a décidé d'être présente dans les principales régions du Québec. Actuellement, en plus du siège social qui est situé à Québec, cinq bureaux régionaux sont déjà ouverts soit à Montréal, Chicoutimi, Rimouski, Rouyn et Sherbrooke.

Le travail de la Société de développement coopératif s'inscrit dans le prolongement des efforts des coopératives elles-mêmes. En fait, en plus de s'impliquer techniquement avec les entreprises coopératives dans la réalisation de leurs projets, la Société participe, avec d'autres partenaires coopératifs, au financement de la grande majorité de ces projets.

La SDC est donc plus qu'un simple outil au services des coopératives, elle est un rouage majeur de la vie économique du mouvement. Elle participe de façon dynamique à l'effort d'intercoopération que vivent actuellement les entreprises coopératives québécoises.

Liste des coopérateurs-souscripteurs et avances totales au 31 mars 1982

Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (1977 à 1980)	600 000 $
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi	9 415 $
Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas St-Laurent	26 203 $
Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec	90 239 $
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie	34 246 $
Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière	30 656 $
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec	422 098 $
Fédération des caisses populaires Desjardins de la Péninsule et des Îles	13 408 $
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec	216 147 $
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu Yamaska	62 396 $
Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay – Lac St-Jean	26 667 $
Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec	43 696 $
Fédération des caisses d'entraide économique du Québec (1980-1981)	33 863 $
Fédération des caisses d'établissement du Québec	19 298 $
L'Assurance-Vie Desjardins	197 647 $
Les Coopérants, société mutuelle d'assurance-vie	69 766 $
L'Entraide, assurance-vie (1980-1982)	1 618 $
Fédération des mutuelles d'incendie inc.	6 521 $
Le Groupe Desjardins, assurances générales	97 842 $
La Mutuelle SSQ	27 149 $
La Québécoise, société de secours mutuels (1980-1982)	1 560 $
La Sauvegarde, compagnie d'assurance sur la vie	71 446 $
Fiducie du Québec	43 205 $
Coopérative fédérée de Québec	35 000 $
Pêcheurs Unis du Québec	5 000 $
Producteurs de sucre d'érable du Québec	5 000 $
Fédération des magasins coop	10 000 $
TOTAL	2 200 046 $

Le conseil d'administration (1)

+ * M. OSCAR MERCURE, président
président de l'Assurance-vie Desjardins

+ * M. ROBERT SOUPRAS, vice-président
président exécutif de la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec

+ MME SYLVIE SAINT-PIERRE BABIN
directeur exécutif du Conseil des coopératives de l'Outaouais

MME NICOLE BERNIER
directeur du contentieux du Centre des services sociaux Richelieu

M. JEAN-GUY DESFORGES
professeur agrégé à l'École des hautes études commerciales

M. JEAN-GUY FRENETTE
directeur des recherches à la Fédération des travailleurs du Québec

* MME DENISE JULIEN
secrétaire de la Coopérative forestière des Hautes-Laurentides

+ * M. LÉOPOLD MARQUIS
directeur général de La Mutuelle SSQ

* M. ROLAND PIGEON
ex-président de la Coopérative fédérée de Québec et du Conseil de la coopération du Québec

+ M. ADRIEN RIOUX
sous-ministre associé au ministère des Institutions financières et Coopératives

La direction

M. CLAUDE BLANCHET
directeur général

M. NORMAND CHATIGNY
secrétaire et directeur du contentieux

M. DENIS DIONNE
directeur des finances

M. PIERRE LAFLAMME
directeur de la recherche et des analyses de marché

M. JACQUES LEROUX
directeur de l'analyse des projets

(1) au 31 mars 1982, un poste était vacant suite au départ de M. Marc Delisle

+ membre du comité exécutif

* nommé sur la recommandation du Conseil de la coopération du Québec

Message du président

Pour situer le contexte dans lequel s'est déroulé le dernier exercice financier, nous ne surprendrons personne en parlant de la situation économique difficile que nous traversons. Les nombreuses faillites dont nous sommes témoins nous rappellent constamment que les petites et moyennes entreprises vivent des moments pénibles.

Les entreprises coopératives n'ont pas été épargnées et certains secteurs ont été solidement malmenés. On doit cependant reconnaître que la formule coopérative a su démontrer beaucoup de souplesse sur le plan financier. Le but premier des coopératives étant de donner un service aux membres et non de réaliser des profits, les propriétaires qui en sont également les usagers ont su faire preuve de plus de patience quand les marges de manoeuvre se sont resserrées.

Devant une telle conjoncture, la Société de développement coopératif n'a pas abdiqué ses responsabilités. Nous avons continué de collaborer avec beaucoup d'empressement avec les dirigeants des coopératives, tant des secteurs fédérés que non fédérés, et ce, à chaque fois qu'ils ont fait appel à nos services. Tout a été mis en oeuvre pour que nos interventions rencontrent les besoins réels des coopératives.

D'ailleurs, la croissance phénoménale des demandes reçues, le rythme de nos investissements de même que la forte proportion des dossiers sans problèmes témoignent de l'importance de notre rôle. Plus que jamais, les coopératives apprécient notre action tant sur le plan financier qu'en ce qui concerne les aspects techniques de nos interventions.

De plus, lorsque l'on regarde le bilan des emplois créés ou maintenus grâce aux projets auxquels nous participons, on est forcé de constater que le mouvement coopératif fait sa large part pour le développement économique du Québec. D'ailleurs, la SDC n'est pas la seule à participer à cet effort. L'ensemble du mouvement coopératif québécois vit actuellement au rythme de l'intercoopération.

Les administrateurs de la Société de développement coopératif sont satisfaits de ces résultats positifs. C'est pourquoi, au cours de la dernière année, les travaux du conseil ont été fortement marqués par la nécessité d'assurer la pérennité financière de la SDC. Actuellement, les modalités de la loi, en ce qui concerne le financement de la Société, ne sont établis que jusqu'au 31 mars 1984. Pour maintenir les efforts entrepris dans le développement des coopératives, il devient donc de plus en plus urgent que la situation soit clarifiée en ce qui concerne le moyen et le long terme.

À cet égard, des hypothèses de solution ont été formulées. Elles permettraient de réduire considérablement la contribution directe des fonds publics tout en augmentant les fonds disponibles nécessaires au développement coopératif.

Nous sommes assurés que de telles améliorations permettraient à la Société de développement coopératif de s'impliquer encore davantage dans le développement des entreprises coopératives. Cela ne peut qu'être bénéfique pour le mouvement coopératif et, par le fait même, l'ensemble de la société québécoise en profiterait.

OSCAR MERCURE
président

CO-OP

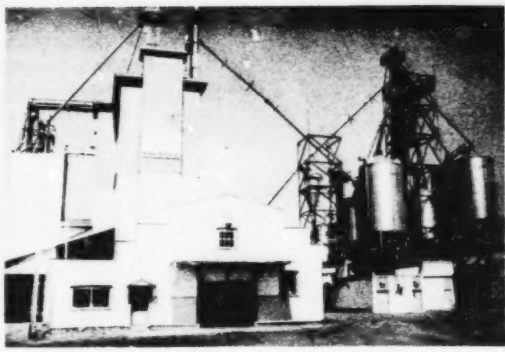

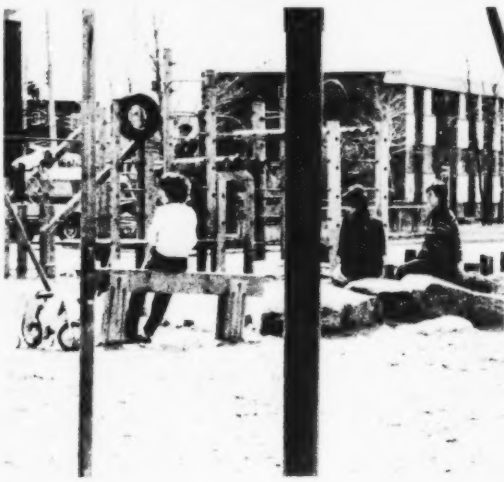

Faits saillants

	1981-1982	1980-1981
demandes reçues	243	191
demandes traitées	209	200
demandes totales (cumulatif)	738	495
aides autorisées	109	80
sommes autorisées	13,723,000 $	10,787,000 $
investissements totaux autorisés (cumulatif)	30,234,000 $	16,697,000 $
valeur des projets	63,993,000 $	81,131,000 $
valeur totale des projets (cumulatif)	205,444,000 $	141,451,000 $
avances totales (cumulatif)	20,820,000 $	13,320,000 $
revenus bruts	1,945,000 $	1,522,000 $
revenus nets	492,000 $	480,000 $
actifs : SDC	21,097,000 $	13,616,000 $
SDC-Habitation	41,361,000 $	19,492,000 $

Le dernier exercice financier semble confirmer la tendance qui veut que les coopératives naissent davantage en périodes difficiles. En effet, au cours de cette période, les coopératives ont adressé un nombre record de demandes à la Société. Un nombre important de demandes concernant de nouvelles expériences coopératives ou provenant de groupes désireux d'adapter la formule coopérative à de nouveaux secteurs a également été enregistré.

Parallèlement, la SDC a été appelée à multiplier ses interventions visant à conseiller les coopératives sur le plan administratif ou financier. Ce phénomène découle directement de la situation économique générale et il rappelle que les coopératives n'y échappent pas. Cela met également en lumière tout cet aspect technique qui forme l'autre partie du mandat de la Société, la première étant de participer au capital de risque des entreprises coopératives.

LA DEMANDE TOTALE

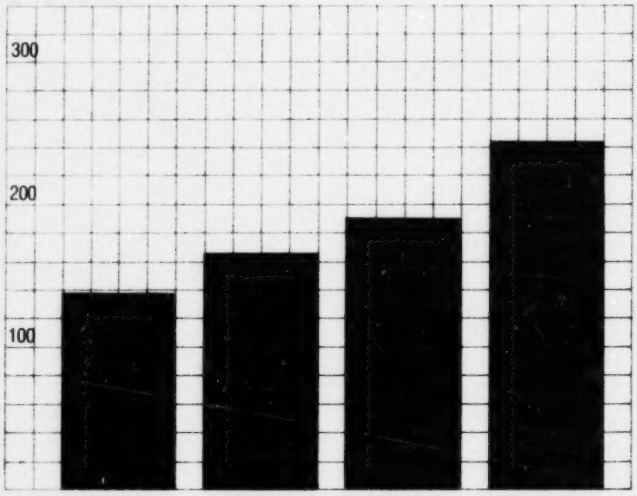

LA DEMANDE TOTALE (PAR SECTEURS)

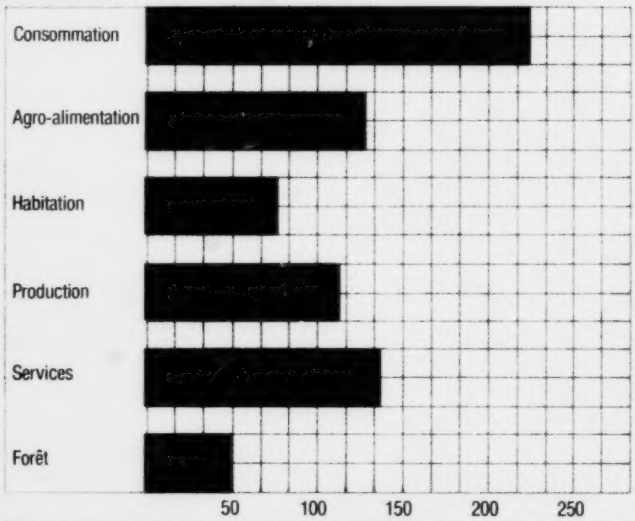

La demande

Du 1er avril 1981 au 31 mars 1982, pas moins de 243 demandes d'aide ont été adressées à la Société. Ces demandes proviennent de toutes les régions du Québec et se rapportent à des coopératives actives dans plusieurs secteurs d'activité. Pendant la même période, 209 demandes ont été traitées par la SDC. À la fin de l'exercice, il restait 202 demandes en carnet.

Le nombre de demandes adressées à la Société s'est accru de 27.2% par rapport à l'exercice financier précédent. Cela constitue de loin la hausse la plus importante de l'histoire de la SDC et démontre de façon concrète que les coopératives font de plus en plus appel à ses services. Il faut cependant préciser que la situation économique que nous vivons amène plusieurs coopératives à réagir. En une période où la majorité des entreprises sont durement atteintes, les ressources techniques et financières de la Société sont très appréciées par les entreprises coopératives.

Cette hausse a porté le nombre total des demandes adressées à la SDC à 738 et, au terme de l'exercice, 536 d'entre elles avaient déjà été traitées, ce qui représente 72% du total. Il est également intéressant de souligner que 49% des demandes traitées ont amené la Société à autoriser une offre d'aide aux coopératives.

Il faut également préciser que le traitement de nombreuses demandes est interrompu avant qu'une décision finale ne soit prise. Cela s'explique par le fait que la SDC répond fréquemment à des demandes émanant de groupes désireux de former une coopérative pour réaliser un projet. De plus, plusieurs coopératives s'informent de la faisabilité de leur projet avant même qu'il n'ait commencé à se concrétiser.

Quant à l'origine de ces demandes, soulignons que le secteur des coopératives de production a connu une augmentation considérable au cours de la dernière année. Les demandes provenant de ce secteur ont doublé. Une telle hausse fut surtout remarquable dans les régions fortement urbanisées de Québec et de Montréal. Les demandes en provenance des secteurs de la consommation, de l'agro-alimentation et des services ont également enregistré une hausse pendant que celles émanant des secteurs de l'habitation et de la forêt connaissaient une baisse.

De façon cumulative, la consommation demeure en tête avec un total de 224 demandes. Elle est suivie de loin par les services (139), l'agro-alimentation (129) et la production (117). L'habitation et la forêt viennent après avec respectivement 79 et 50 demandes.

Sur le plan régional, c'est toujours Québec et Montréal qui fournissent la majorité absolue des demandes avec 54.1%. C'est cependant Montréal qui a connu la hausse la plus importante passant de 24.7% du total à 27.6%. À l'exception de Québec et Trois-Rivières, les autres régions ont enregistré de légères baisses à ce chapitre.

LES INVESTISSEMENTS

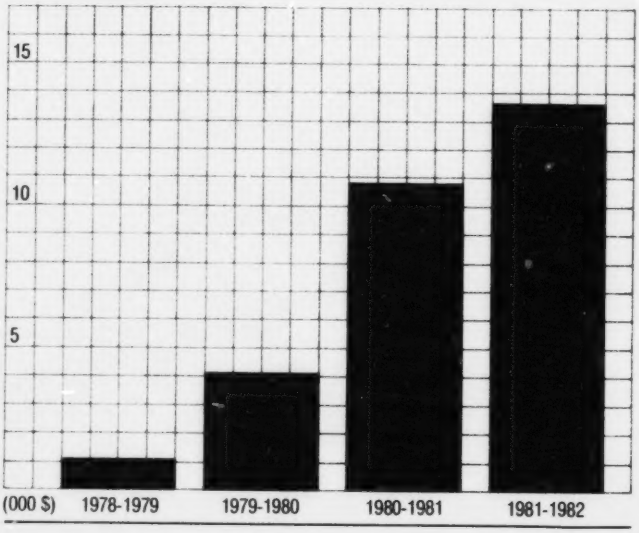

LES INVESTISSEMENTS (PAR SECTEURS)

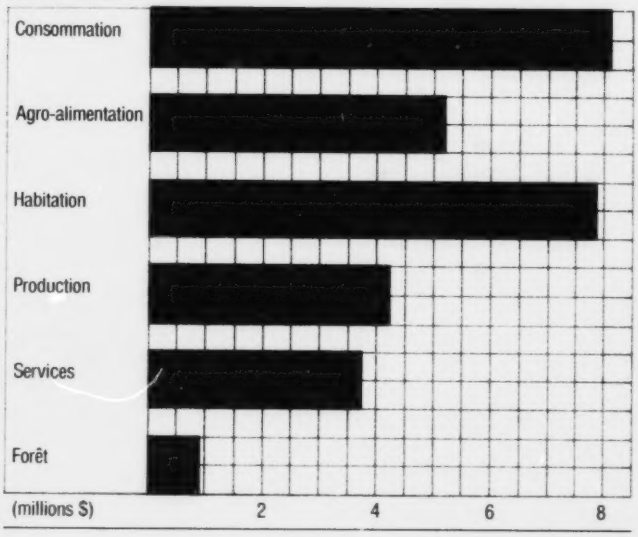

Les investissements

Au 31 mars 1982, le gouvernement du Québec et les coopérateurs-souscripteurs avaient versé à la Société des avances de 20.8 $ millions. Grâce à ces avances de même qu'à ses autres revenus et en tenant compte des projets qui ne sont pas concrétisés, les offres d'aide financière autorisées par la SDC s'élèvent à 29.2 $ millions. Si on ajoute un autre million de dollars qui fut autorisés à titre de garantie de prêt, on obtient un total de 30.2 $ millions représentant la contribution de la Société au développement des coopératives du Québec.

Au cours de la dernière année financière, 109 participations financières ont été autorisées pour un investissement global de 13.7 $ millions. Cela porte donc le total des aides financières autorisées à 265. À la fin de l'exercice, 80.9% de ces offres d'aide financière avaient été acceptées par les coopératives, représentant des sommes de 25.5 $ millions ou 86.5% des montants autorisées. Dans 78.8% des offres acceptées par les coopératives, la totalité des investissements avait déjà été versée.

Au cours de la dernière année, la SDC a continué à participer activement à l'émergence et au développement des entreprises coopératives. Pour bien répondre à sa mission, elle privilégie les investissements sous forme de capital de risque. C'est ainsi qu'au 31 mars 1982, 93% des investissements autorisés, soit des sommes totalisant 28.1 $ millions, étaient constitués de placements non garantis. En ajoutant à ces placements une autre tranche de 1 $ million sous forme de garantie de prêt, soit 3.4% des aides financières autorisées, il ne reste que 1.3% du financement total qui le soit sous forme de prêts garantis.

La Société a également procédé à l'acquisition de biens-fonds pour un total de 690,000 $ au cours du dernier exercice. Il s'agit de dossiers où cette façon de procéder a été considérée comme étant la contribution la plus efficace que la SDC pouvait apporter au développement des coopératives.

D'autres éléments permettent aussi de conclure que la Société a bien répondu à sa mission de développement. Ainsi, si la moyenne des aides financières autorisées se situait à 141,091 $, il faut souligner que 52.8% d'entre elles représentaient des montants inférieurs à 50,000 $. Cette proportion passe à 76.2% si on compte les aides financières inférieures à 100,000 $. Comme nous le verrons plus loin, la SDC cherche à maximiser l'effet de ses investissements plutôt qu'à assumer à elle seule le financement des projets auxquels elle participe.

Quant aux principaux secteurs où ces investissements ont été faits, la consommation demeure le secteur le plus important avec 33.2% des sommes autorisées. Il faut cependant préciser que la part relative de ce secteur diminue constamment. En effet, les investissements dans le secteur de la consommation ne représentaient plus que 26.6% au cours du dernier exercice financier. Ils représentaient 29.2% lors de l'exercice précédent et 54.7% dans celui d'avant. Le nombre des investissements consentis à des coopératives de consommateurs augmente tout de même régulièrement depuis quatre ans.

Au cours de la dernière année, c'est l'habitation qui a reçu la plus grande part des sommes autorisées avec 33.6% de l'ensemble. Cela est principalement dû aux avances que la Société a consenties à sa filiale spécialisée dans le secteur de l'habitation : SDC-Habitation. En effet, 4.1 $ millions des 4.6 $ millions qui ont été consacrés au secteur de l'habitation au cours de cette période étaient destinés à SDC-Habitation. De façon cumulative, l'habitation se situe immédiatement derrière la consommation avec 26% des aides financières autorisées. Pour sa part, l'agriculture a reçu 18 offres d'aide financière comparativement à 26 en 1980-1981.

En somme, au 31 mars 1982, la part des quatre secteurs prioritaires que sont la consommation, l'agro-alimentation, l'habitation et la forêt s'élevait donc à 86.4%. Elle était de 87% à la fin de l'exercice précédent.

Sur le plan de la répartition régionale, outre Montréal qui, avec 40 aides financières autorisées, a augmenté sa part, passant de 20.5% à 27.2%, la plupart des régions ont conservé sensiblement le même volume d'aides offertes. On peut cependant souligner que les régions de l'Est du Québec et du Saguenay Lac St-Jean ont connu des baisses relatives à ce chapitre.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON L'AMPLEUR

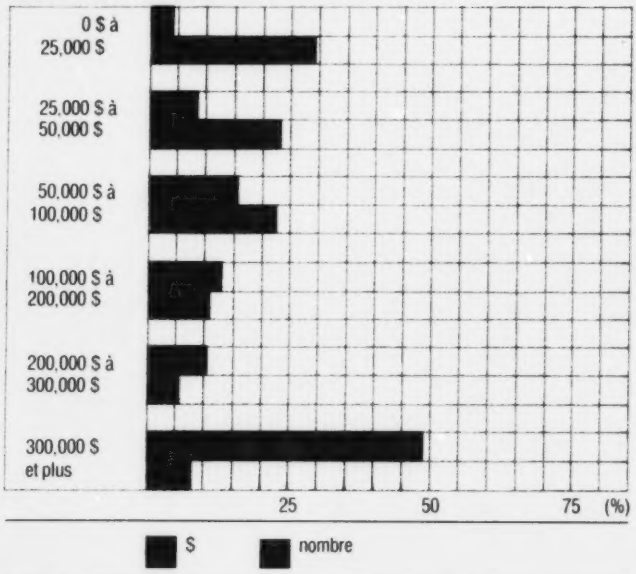

Les projets

Ces investissements de quelques 29 $ millions de la SDC visaient la réalisation de projets dont la valeur totale dépasse 205 $ millions. En très grande majorité (78.5%), ils étaient destinés à de nouvelles immobilisations. Une autre tranche de 11.6% était destinée à être injectée dans le fonds de roulement des coopératives alors que 2.1% visait des opérations de refinancement.

Par rapport à l'année précédente, on remarque une légère diminution des sommes destinées à de nouvelles immobilisations. En contrepartie, les autres types d'opération (fonds de roulement, refinancement, autres) ont vu leur part augmenter. L'exercice a donc été marqué par un accroissement des interventions destinées à consolider la situation financière des entreprises. La situation économique n'est certes pas étrangère à un tel phénomène.

Au 31 mars 1982, en dépit de la conjoncture économique, la part de la SDC dans le financement des projets ne représentait que 14.2% de l'ensemble du financement. Elle était de 11.4% au terme de l'exercice précédent. La participation financière de la Société reste donc minoritaire dans l'ensemble des projets auxquelles elle est associée. Cette approche demeure privilégiée. Ainsi, plutôt que d'assumer la plus grande part du financement des projets, la SDC fait en sorte que ses interventions amènent des retombées maximales pour les coopératives.

À la fin de l'exercice, les entreprises coopératives avaient injecté 14.9 $ millions dans la réalisation de leurs projets, ce qui représente 7.3% des besoins de financement. Quant à elle, en comptant la participation de la Société de même que celle des institutions financières coopératives, la part coopérative du financement des projets s'élevait à 176 $ millions ou 85.9% du total. L'expérience a démontré que la Société a contribué de façon importante au renforcement de ces deux aspects essentiels à la formule coopérative : le « self-help » et l'intercoopération.

Si on considère les actifs des coopératives avec lesquelles la Société a des relations, ils s'élevaient à 447 $ millions pour un chiffre d'affaires total de 1.2 $ milliards. Le part des membres dans le financement de ces actifs était de 21.8%. Pour le reste, ils étaient financés à 36.4% auprès d'institutions financières coopératives alors que la participation de la SDC était de 6.5%.

FINANCEMENT DES PROJETS

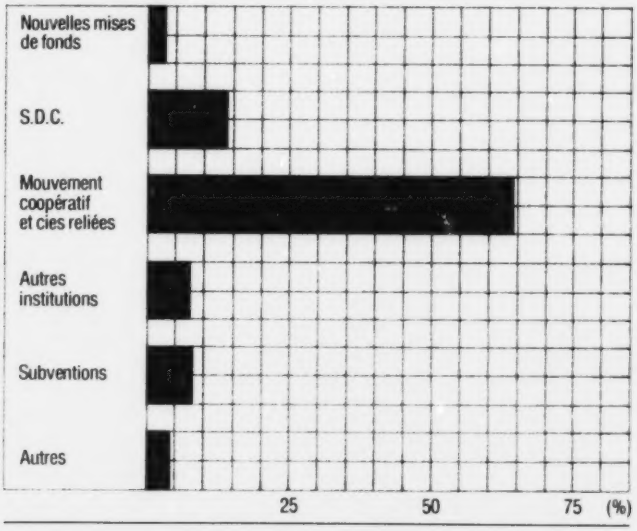

La SDC-Habitation

À la fin de l'année financière, 6.5 $ millions avaient été avancés à notre filiale SDC-Habitation. En fait, la très grande majorité des interventions de la Société dans le secteur de l'habitation sont aujourd'hui effectuées par l'entremise de cette filiale. La SDC continue cependant à intervenir dans ce secteur, laissant à sa filiale le mandat d'acquérir des logements pour les revendre à des coopératives.

Au 31 décembre 1981, SDC-Habitation détenait 2,184 unités de logements, représentant des actifs de l'ordre de 35 $ millions. Les programmes instaurés pour permettre le transfert de ces logements pour les coopératives commencent à porter leurs fruits et 17 coopératives ont été formées ou sont en voie de l'être. De celles-ci, quatre ont déjà pris possession de leurs unités.

De plus, une étroite collaboration entre la Société et sa filiale, en consultation avec les principaux intervenants du milieu, a permis de développer une nouvelle application de la formule coopérative en habitation. Cette formule, qui instaure une forme de droit d'occupation pour les membres, sera bientôt disponible pour les coopératives. Cette nouvelle formule devrait plaire à de nouvelles clientèles de sorte qu'elle contribuera grandement à populariser la formule coopérative en habitation.

Perspectives

Dans son message, le président a souligné l'urgence d'assurer la pérénité financière de la Société. Cette situation n'est pas sans avoir des répercussions sur le rythme des aides financières accordées aux coopératives par la SDC. Ainsi, la progression des demandes et la qualité des projets qui ont été soumis ont amené la Société à utiliser en trois ans la presque totalité des fonds qui lui étaient alloués pour cinq ans. Si la tendance se maintient, ce qui semble être le cas, les prévisions nous indiquent que la SDC aura besoin de 25 $ millions en capital de risque pour l'année en cours. Il n'y a que 8 $ millions de disponibles.

Nous continuons néanmoins à travailler à l'amélioration constante de cet instrument qu'est la Société de développement coopératif, et l'expérience acquise a permis de développer les services offerts aux coopératives. De plus, la Société est maintenant présente dans six régions économiques du Québec afin de répondre avec plus de précision aux besoins réels des entreprises coopératives. La SDC est donc un outil de plus en plus complet.

Dans les mois à venir, tout en continuant de répondre avec empressement aux demandes qui lui sont adressées, la SDC envisage de faire des efforts particuliers afin que son image reflète bien la totalité de ses possibilités d'intervention. La dimension technique de notre mandat sera mise en évidence et l'ensemble des coopératives y gagnera.

CLAUDE BLANCHET
directeur général

Aide technique

Bien que l'apport de la Société de développement coopératif dans le développement des coopératives du Québec soit plus souvent perçu par ses injections de capital, une partie importante du travail de la SDC consiste à réaliser divers types d'analyses ou d'aides techniques pour appuyer le développement des coopératives. Ainsi donc, dans tous les cas qui ont finalement fait l'objet d'une décision, le personnel de la SDC a été appelé à apporter une ou plusieurs contributions de ce genre.

La première et la plus générale consiste à travailler avec les dirigeants de la coopérative à la préparation du dossier d'entreprise. Cette démarche est essentielle puisque le dossier ainsi monté servira à la coopérative lors de ses négociations ultérieures avec les institutions financières. Par la suite, la Société procède à l'analyse du dossier afin d'apprécier la situation réelle de l'entreprise, tant sous ses aspects administratifs et financiers que juridiques et organisationnels.

Le portrait ainsi tracé permettra à la SDC de prendre une décision quant à la nature et à l'importance de son aide financière. Il constituera également un outil de premier plan dans les mains des administrateurs des coopératives, car, en plus de prendre connaissance d'une masse importante de données chiffrées concernant l'état de santé de leur entreprise, ils profitent des commentaires et des suggestions qui sont émis par les analystes de la SDC. Bien peu d'administrateurs de PME peuvent profiter de tels services à si bon compte.

De plus, lorsque la Société accepte de participer au financement d'un projet, elle maintient des relations régulières avec les coopératives. Cela lui permet de compléter constamment ses dossiers et d'aviser les entreprises de tout changement enregistré. Les administrateurs peuvent ainsi réagir rapidement et s'ajuster aux nouvelles situations.

Outre cette aide technique générale, la SDC est en mesure d'offrir aux coopératives quatre types d'aide technique spécifique. Au cours de ses quatre années d'opération, la Société a répondu à 92 demandes en ce sens.

D'ailleurs, le nombre des demandes d'aide technique spécifique croît sans cesse depuis 1978. Il y en a eu 41 au cours du dernier exercice financier.

Le premier type est appelé aide à la gestion et il se présente de deux façons. La première vise à fournir aux entreprises coopératives qui ont des difficultés opérationnelles ou encore des lacunes au niveau de la gestion une aide temporaire à ce chapitre. Quand de telles demandes lui sont adressées, la Société identifie les ressources humaines qui sauront aider les entreprises et elle prend les dispositions pour les mettre au service des coopératives.

Troisièmement, à la demande des coopératives qui n'auraient pas les ressources nécessaires, la Société peut effectuer des études de faisabilité. Il s'agit essentiellement de prévoir le déroulement d'un projet sur une certaine période et d'en apprécier le réalisme sur une base économique. Une telle analyse doit tenir compte des nombreux aspects d'une entreprise tels sa structure financière et organisationnelle de même que la qualité de sa gestion et la solidité de son association. Ces études sont habituellement requises par l'ensemble des partenaires financiers dans le cadre de nouveaux projets.

COMPILATION PAR TYPE D'AIDE

	78-79	79-80	80-81	81-82	TOTAL
Aide à la gestion :	3	4	4	10	21
Étude de marché :	1	5	14	12	32
Étude de la faisabilité :		3	5	6	14
Étude d'acquisition :		3	9	13	25
	4	**15**	**32**	**41**	**92**

L'autre aspect de ce type d'aide consiste à fournir aux coopératives divers instruments pouvant les aider sur le plan de la gestion. Il s'agit généralement d'instruments d'analyse de prix ou touchant plus particulièrement la comptabilité.

Le second type d'analyse a trait aux études de marché. Généralement entreprises à la demande de coopératives qui démarrent un nouveau projet, ces études permettent à une entreprise de mieux connaître son marché. Les analystes de la SDC sont en mesure de produire de telles études de cadrage spécifique, telle que l'étude de la clientèle d'une entreprise ou encore l'évolution d'un marché cible.

Enfin, le quatrième type d'aide technique spécifique est constitué des études d'acquisition. Lorsqu'une coopérative désire acquérir les actions ou les actifs d'une entreprise existante, la Société peut la conseiller en procédant à une étude de viabilité économique et en recherchant le prix optimum à payer. Dans certains cas, la SDC peut également fournir un service d'aide à la négociation afin de compléter le travail.

Toutes ces interventions techniques constituent une contribution importante de la Société de développement coopératif. Cet aspect de son mandat est d'ailleurs de plus en plus populaire auprès des entreprises coopératives et la tendance devrait se maintenir au cours des prochaines années.

ÉVOLUTION DE LA DEMANDE PAR RÉGION ET PAR SECTEUR 1978-1982

	01	02	03	04	05	06	07	08	09-10	TOTAL
Consommation										
1978-1979	7	9	10	2	3	9	3	4	2	49
1979-1980	10	5	11	0	2	16	4	3	3	54
1980-1981	12	8	10	4	2	9	1	6	0	52
1981-1982	5	5	19	7	1	25	1	4	2	69
TOTAL	34	27	50	13	8	59	9	17	7	224
Agro-alimention										
1978-1979	3	1	5	2	1	1	2	1	1	17
1979-1980	1	3	4	3	4	4	6	2	1	28
1980-1981	—	7	7	11	2	6	2	0	1	36
1981-1982	1	—	18	4	4	14	3	4	—	48
TOTAL	5	11	34	20	11	25	13	7	3	129
Habitation										
1978-1979	0	0	4	0	1	2	0	0	0	7
1979-1980	1	1	12	0	1	11	0	0	0	26
1980-1981	0	0	15	1	2	6	1	1	0	26
1981-1982	0	0	12	1	1	3	1	2	0	20
TOTAL	1	1	43	2	5	22	2	3	0	79
Production										
1978-1979	0	1	4	0	0	9	3	1	0	18
1979-1980	1	4	5	2	4	6	0	1	2	25
1980-1981	0	1	4	5	0	11	1	2	0	24
1981-1982	2	1	13	3	2	25	4	0	0	50
TOTAL	3	7	26	10	6	51	8	4	2	117
Services										
1978-1979	2	12	8	0	4	5	1	4	2	38
1979-1980	1	0	8	2	1	12	2	2	0	28
1980-1981	0	0	12	1	1	12	2	1	4	33
1981-1982	3	2	10	2	4	18	0	1	0	40
TOTAL	6	14	38	5	10	47	5	8	6	139
Forêt										
1978-1979	0	2	1	0	1	0	3	1	2	10
1979-1980	0	0	1	1	0	0	1	0	1	4
1980-1981	3	7	2	1	0	0	1	3	3	20
1981-1982	1	2	2	1	0	0	5	2	3	16
TOTAL	4	11	6	3	1	0	10	6	9	50
TOTAUX										
1978-1979	12	25	32	4	10	26	12	11	7	139
1979-1980	14	13	41	8	12	49	13	8	7	165
1980-1981	15	23	50	23	7	44	8	13	8	191
1981-1982	12	10	74	18	12	85	14	13	5	243
GRAND TOTAL	**53**	**71**	**197**	**53**	**41**	**204**	**47**	**45**	**27**	**738**

ÉTAT DE L'AIDE FINANCIÈRE TOTALE CONSENTIE (AUTORISÉE)

	1978-1979		1979-1980		1980-1981		1981-1982		Cumulatif	
	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)	%	(000 $)	%
Consommation	588.0	55.0	2 649.0	54.7	3 147.0	29.2	3 648.4	26.6	10 032 4	33.2
Agriculture	150.0	14.0	791.5	16.4	3 285.5	30.4	3 133.0	22.8	7 270.0	24.0
Habitation	—	—	548.7	11.3	2 739.3	25.4	4 606.5	33.6	7 852.8	26.0
Production	25.0	2.3	471.9	9.7	994.5	9.2	736.4	5.3	2 262.8	7.5
Services	176.0	16.5	183.1	3.8	318.9	3.0	1 272.5	9.3	1 861.2	6.1
Forêt	130.0	12.2	197.5	4.1	301.5	2.8	326.0	2.4	955.0	3.2
TOTAL	**1 069.0**	**100**	**4 841.7**	**100**	**10 786.7**	**100**	**13 722.8**	**100**	**30 234.2**	**100**

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (DEMANDES AUTORISÉES) PAR RÉGION

	Nombre	%	(000 $)	%
RÉGIONS				
Est du Québec	23	8.7	1 676.9	5.6
Saguenay - Lac St-Jean	34	12.8	2 274.9	7.5
Québec	65	24.5	13 879.2	45.9
Trois-Rivières	21	7.9	1 404.5	4.6
Cantons de l'Est	15	5.7	1 438.3	4.8
Montréal	72	27.2	7 447.9	24.6
Outaouais	14	5.3	990.0	3.3
Nord-Ouest	14	5.3	730.0	2.4
Côte-Nord	7	2.6	392.5	1.3
Nouveau-Québec	—	—	—	—
TOTAL	**265**	**100**	**30 234.2**	**100**

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON L'AMPLEUR

	Nombre	%	(000 $)	%
$ 0 - $ 25 000	77	29.0	1 125.3	3.7
$ 25 000 - $ 50 000	63	23.8	2 557.2	8.5
$ 50 000 - $100 000	62	23.4	4 770.8	15.8
$100 000 - $200 000	28	10.6	3 779.8	12.5
$200 000 - $300 000	14	5.3	3 305.0	10.9
$300 000 - et plus	21	7.9	14 696.1	48.6
TOTAL	**265**	**100**	**30 234.2**	**100**

VENTILATION DES ACTIFS SELON LEURS SOURCES DE FINANCEMENT

	(000 $)	%
Avoir des membres	97 601.0	21.8
SDC	29 206.0	6.5
Mouvement coopératif et cies reliées	163 032.9	36.4
Autres institutions	95 285.0	21.3
Autres (fournisseurs)	62 303.1	14.0
ACTIFS DES COOPS	**447 428.0**	**100**

VENTILATION DES PROJETS SELON LEURS SOURCES DE FINANCEMENT

	(000 $)	%
SOURCES DE FINANCEMENT		
Nouvelles mises de fonds	5 599.5	2.7
SDC	29 206.0	14.2
Mouvement coopératif et cies reliées	132 308.8	64.4
Autres institutions	14 352.0	7.0
Subventions	14 616.1	7.1
Autres	9 362.0	4.6
VALEUR TOTALE DES PROJETS	**205 444.4**	**100**

VENTILATION DES PROJETS SELON LEURS BUTS

	(000 $)	%
BUT DES PROJETS		
Immobilisations nouvelles	161 182.3	78.5
Fonds de roulement	23 759.6	11.6
Refinancement	4 357.1	2.1
Autres	16 145.4	7.8
VALEUR TOTALE DES PROJETS	**205 444.4**	**100**

Rapport des vérificateurs

Au Ministre des Institutions
Financières et Coopératives
et aux coopérateurs-souscripteurs
Société de développement coopératif

Nous avons vérifié les bilans du fonds d'investissements et du fonds d'opérations de la Société de développement coopératif au 31 mars 1982, ainsi que les états des revenus et dépenses, du surplus des divers fonds et de l'évolution de la situation financière du fonds d'investissements de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 mars 1982, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, après répercussion rétroactive de la comptabilisation des immobilisations au fonds d'opérations dont il est question à la note 1 des états financiers.

Raymond, Chabot, Martin, Paré
et associés
comptables agréés

Québec
Le 14 mai 1982

BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF	1982	1981
Encaisse et dépôts à terme (note 3)	3 623 401	4 504 981 $
Intérêts courus sur dépôts à terme	26 431	23 617
Placements et avances dans des coopératives	1 555 836	138 100
Placements et avances dans des corporations (note 4)	6 699 500	2 400 000
Prêts subordonnés	10 588 494	7 843 818
Prêts garantis	156 110	153 725
Placements immobiliers	633 733	
	19 633 673	10 535 643
Intérêts échus et courus	112 222	48 677
	19 745 895	10 584 320
Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements (note 5)	2 298 275	1 496 668
	17 447 620	9 087 652
	21 097 452	13 616 250 $

PASSIF		
Comptes et frais courus à payer	22 468	$
Intérêts courus sur avances	5 068	73 414
Effet à payer	100 000	
Avances du Ministère des Finances du Québec (note 6)	18 620 142	11 620 142
Avances des coopérateurs-souscripteurs (note 6)	2 200 046	1 700 023
Surplus	149 728	222 671
	21 097 452	13 616 250 $

Pour le conseil,

Oscar Mercure, Président

Robert Soupras, Vice-président

SURPLUS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
Solde au début	222 671	164 303 $
Intérêts supplémentaires sur avances	97 023	58 212
	125 648	106 091
Excédent des revenus	24 080	116 580
Solde à la fin	149 728	222 671 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
Revenus		
Intérêts gagnés sur investissements	**1 368 897**	520 278 $
Intérêts gagnés sur dépôts à terme	**576 544**	1 521 942
	1 945 441	2 042 220
Dépenses		
Garantie de prêt assumée	**24 822**	
Intérêts sur avances temporaires		520 142
Provision pour pertes éventuelles sur les investissements	**1 428 937**	1 042 382
	1 453 759	1 562 524
EXCÉDENT DES REVENUS avant intérêts minimums sur avances	**491 682**	479 696
Intérêts minimums sur avances	**467 602**	363 116
EXCÉDENT DES REVENUS	**24 080**	116 580 $

PROVISION ACCUMULÉE POUR PERTES ÉVENTUELLES SUR LES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
Solde au début	**1 496 668**	454 286 $
Sommes radiées au cours de l'exercice	**627 330**	
	869 338	454 286
Provision additionnelle requise pour parer aux pertes éventuelles	**1 428 937**	1 042 382
Solde à la fin	**2 298 275**	1 496 668 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
Provenance des fonds		
Effet à payer	100 000	$
Avances du Ministère des Finances du Québec	7 000 000	5 320 142
Avances des coopérateurs-souscripteurs	500 023	500 023
Remboursements sur prêts et placements	1 531 332	911 454
	9 131 355	6 731 619
Excédent des revenus	24 080	116 580
Éléments qui ne constituent ni une provenance ni une utilisation des fonds :		
Variation nette des intérêts courus	(134 705)	52 068
Augmentation de la provision accumulée pour pertes éventuelles	1 428 937	1 042 382
Fonds provenant de l'exploitation	1 318 312	1 211 030
	10 449 667	7 942 649
Utilisation des fonds		
Placements et avances dans des coopératives	1 544 836	174 500
Placements et avances dans des corporations	4 299 500	2 400 000
Prêts subordonnés	4 758 578	5 733 434
Prêts garantis	20 045	85 125
Placements immobiliers (net des comptes et frais courus à payer de 22 468 $ y afférents)	611 265	
Intérêts supplémentaires sur avances	97 023	58 212
	11 331 247	8 451 171
Diminution de l'encaisse	881 580	508 622
Encaisse au début	4 504 981	5 013 603
Encaisse à la fin	3 623 401	4 504 981 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN AU 31 MARS 1982

ACTIF	1982	1981
Dépôts à terme		18 920 $
Comptes à recevoir (note 7)	154 146	142 595
Immobilisations (note 8)		
Coût	533 159	512 342
Amortissement accumulé	49 298	30 333
	483 861	482 009
	638 007	643 524 $

PASSIF		
Découvert de banque	34 199	$
Emprunt d'une caisse populaire	150 000	
Comptes et frais courus à payer	79 581	83 915
Traitement et avantages sociaux à payer	46 243	33 493
Emprunt hypothécaire grevant le bâtiment, 10%, échéant le 14 août 1983	190 000	190 000
Surplus	137 984	336 116
	638 007	643 524 $

Pour le conseil,

Oscar Mercure, Président

Robert Soupras, Vice-président

SURPLUS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
Solde au début		
Solde déjà établi	44 107	217 079 $
Redressement applicable aux exercices antérieurs (note 1)	292 009	217 657
Solde redressé	336 116	434 736
Excédent des dépenses	198 132	98 620
Solde à la fin	137 984	336 116 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1982

	1982	1981
Revenus		
Contribution du Ministère des Finances du Québec	**1 000 000**	1 000 000 $
Intérêts gagnés sur dépôts à terme	**109 463**	84 092
Aide technique	**66 230**	97 073
Charges administratives	**70 346**	94 494
Résiliation d'option d'achat	**80 016**	
	1 326 055	1 275 659
Dépenses		
Traitements et avantages sociaux	**970 073**	836 805
Frais de voyage et déplacement	**150 778**	130 034
Frais de publicité et d'information	**8 833**	38 580
Fournitures et matériel de bureau	**113 927**	91 770
Honoraires professionnels	**31 354**	8 283
Télécommunications	**77 274**	59 638
Frais d'assemblée	**34 612**	20 059
Loyer et frais d'occupation	**64 782**	52 120
Aide technique	**32 877**	100 650
Mauvaises créances	**546**	
Intérêts sur emprunts	**20 166**	19 000
Amortissement du bâtiment et des réparations majeures	**8 184**	7 278
Amortissement du mobilier et de l'équipement	**10 781**	10 062
	1 524 187	1 374 279
EXCÉDENT DES DÉPENSES	**198 132**	98 620 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires
Au 31 mars 1982

1 – Changement dans la comptabilisation des immobilisations

Antérieurement, les immobilisations étaient présentées à leur coût d'origine à un fonds des immobilisations. Les acquisitions étaient imputées aux revenus et dépenses du fonds d'opérations de l'exercice au cours duquel elles étaient engagées jusqu'à concurrence des montants déboursés, le remboursement de l'emprunt hypothécaire grevant le bâtiment devant y être imputé à l'échéance.

Au cours de l'exercice, les immobilisations ont été rétroactivement présentées au fonds d'opérations et amorties selon la méthode et les taux explicités à la note 2. Ce changement a entraîné une augmentation du surplus au début de 292 009 $ déduction faite de la dotation à l'amortissement des immobilisations pour 30 333 $, représenté en 1981 par une augmentation du surplus de 217 657 $ et une diminution de l'excédent des dépenses de 74 352 $.

2 – Énoncé des conventions comptables

Placement dans une filiale en propriété exclusive :

La Société de développement coopératif a comme objet d'apporter à certaines entreprises coopératives une aide financière et les services susceptibles de stimuler leur création et leur développement. À cette fin, la Société a formé une corporation dont le but est de détenir temporairement des immeubles pour les revendre à des coopératives en habitation.

Conséquemment, croyant que c'est plus explicite de présenter l'état financier de cette filiale séparément, le placement a été présenté au coût et l'état financier sommaire est présenté à la note 11.

Placements, prêts subordonnés, prêts garantis et placements immobiliers :

Les placements, les prêts subordonnés, les prêts garantis et les placements immobiliers sont inscrits au coût à l'actif au moment du déboursement.

Les placements sont effectués sous forme de parts sociales, parts privilégiées ou avances à des coopératives.

Les prêts subordonnés ne comportent aucune garantie.

Les prêts garantis le sont par un nantissement commercial, ou une hypothèque, ou une obligation hypothécaire sur des actifs spécifiques.

Les placements immobiliers sont constitués par l'acquisition de biens-fonds détenus temporairement par la Société sur engagement de la part des coopératives à les racheter ou à les louer et ce, conformément à l'article 29 de la Loi sur la Société de développement coopératif.

Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements :

Une imputation aux dépenses est effectuée aux fins de pourvoir aux pertes probables sur placements et prêts déjà spécifiquement identifiés de même qu'aux pertes éventuelles. La partie de la provision accumulée relative aux pertes éventuelles est calculée d'après l'expérience passée et d'après l'analyse individuelle des cas et est destinée à parer aux pertes éventuelles sur les placements et prêts lorsqu'un changement important et à caractère négatif est survenu dans le programme de développement des activités économiques de l'entreprise coopérative.

Immobilisations :

Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Bâtiment et réparations majeures	2½%
Mobilier et équipement	10%

3 – Encaisse et dépôts à terme

Conformément à l'article 33 de la Loi sur la Société de développement coopératif une tranche de 167 350 $ de dépôts à terme est maintenue pour supporter les garanties de prêts en vigueur au 31 mars 1982, la Société ayant accordé sa caution sur des prêts totalisant 334 700 $.

4 – Placements et avances dans des corporations

	1982	1981
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. – Filiale en propriété exclusive		
10 actions ordinaires	1 000	1 000 $
499 actions privilégiées, catégorie « C »	499 000	499 000
	500 000	500 000
Avances sur billets	6 000 000	1 900 000
	6 500 000	2 400 000
1856-2900 Québec Inc. (participation à 50% des actions émises)		
50 actions de catégorie « A »	500	
Avances sur billet	199 000	
	199 500	
	6 699 500	2 400 000 $

5 – Provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements

La provision accumulée pour pertes éventuelles sur les investissements reflète les révisions des estimations effectuées conformément à la pratique comptable plus spécifiquement décrite à la note 2.

6 – Avances du Ministère des Finances du Québec et des coopérateurs-souscripteurs

Les avances portent intérêt à un taux annuel égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses à la condition que le surplus ne soit pas déficitaire ou que le paiement de ces intérêts ne le rendent déficitaire, ce taux ne pouvant être inférieur à 3%; de plus, au cas de paiement d'un intérêt égal à 50% de l'excédent des revenus sur les dépenses, le conseil d'administration pourra voter un intérêt supplémentaire dont l'ensemble ne pourra dépasser le taux bancaire préférentiel plus ½ de 1%. Cet intérêt supplémentaire sera imputé au surplus au moment du déboursement.

Les avances sont remboursables au cours des exercices suivants :

1993	1 000 000 $	1996	5 820 165 $
1994	1 000 000	1997	7 500 023
1995	5 500 000		

7 – Comptes à recevoir	**1982**	1981
Aides techniques		12 174 $
S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.		5 150
Les Immeubles S.D.C. Inc.		79 749
Coopératives	**110 824**	
	110 824	97 073
Autres charges – S.D.C. (Habitation) 1980 Inc.	**38 422**	40 962
Autres	**4 900**	4 560
	154 146	142 595 $

8 – Immobilisations	**1982**		1981	
	Coût	**Valeur comptable nette**	Coût	Valeur comptable nette
Terrain	**85 000**	**85 000**	85 000	85 000 $
Bâtiment et réparations majeures	**332 497**	**312 636**	322 589	310 912
Mobilier et équipement	**115 662**	**86 225**	104 753	86 097 $
	533 159	**483 861**	512 342	482 009 $

9 – Engagements sur placements, prêts subordonnés et prêts garantis

En date du bilan, outre les sommes indiquées en regard de ces postes de l'actif, l'aide financière autorisée mais non déboursée s'élevait à 3 768 652 $.

10 – Baux à long terme

La Société est engagée d'après des baux à long terme échéant à différentes dates jusqu'en 1987 à verser un loyer total de 71 861 $ pour des espaces à bureaux, du mobilier et de l'équipement.

Les loyers annuels pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

1983	24 585 $	1986	10 920 $
1984	16 109	1987	8 367
1985	11 880		

11 – S.D.C. (Habitation) 1980 Inc. – État financier sommaire

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1981

ACTIF	
Court terme	16 202 029 $
Immobilisations nettes	185 262
Frais de premier établissement, au coût	412 654
	16 799 945 $

PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	
Court terme	12 301 945 $
Avances de la S.D.C.	3 998 000
Capital-actions	500 000
	16 799 945 $

**La Société
de développement
coopératif**

Siège social

430, chemin Ste-Foy
Québec
G1S 2J5
tél. : (418) 687-9221

Bureaux régionaux

Chicoutimi
930, Jacques-Cartier est
Local 510
G7H 2B1
tél. : (418) 545-6161

Montréal
2245, Sherbrooke est
H2K 1E2
tél. : (514) 527-3631

Rimouski
110, St-Germain est
G5L 1A5
tél. : (418) 724-5833

Rouyn
970, Larivière
J9X 4K5
tél. : (819) 762-0605

Sherbrooke
Faculté d'administration
Université de Sherbrooke
J1K 2R1
tél. : (819) 565-3481